

AR PREFECTURE

016-211601687-20150828-20150804D-DE
Regu le 01/09/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 28 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 août 2015

PRÉSENTS : MMES BOULAI – COUTEAU

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
ESTIENNE – FAURE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – PÉNIGAUD
M SUTRE

POUVOIRS :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

MME MOUNIER a donné pouvoir à M BARRAL

MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a été nommé secrétaire.

2015-08-04 D

Objet : Amortissement pour le point lumineux (abri bus Nouailles)

Monsieur le Maire rappelle que la commune va faire installer un point lumineux auprès de l'abri bus à Nouailles via le SDEG 16.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 735,26 € à partir de 2016.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres points d'éclairage ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 147,05 € par an à compter de 2016.

Fait à Jauldes, le 31 août 2015

Le Maire

Eric SAVIN

